

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	UNO, Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik
Akteure	Montenegro
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: UNO, Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik, Montenegro, 2006 – 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

EFTA Europäische Freihandelsassoziation
SiK-NR Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates

AELE Association européenne de libre-échange
CPS-CN Commission de la politique de sécurité du Conseil national

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.06.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de **reconnaître le Monténégro en tant que nouvel Etat officiellement indépendant**, et d'entreprendre des démarches en vue d'établir des relations diplomatiques et consulaires entre les deux pays.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2012
EMILIA PASQUIER

En mars, les chambres fédérales ont approuvé à l'unanimité **l'accord de libre-échange** entre l'AELE et le Monténégro, ainsi que **l'accord agricole** entre la Suisse et le Monténégro.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.11.2012
EMILIA PASQUIER

Le **ministre des affaires étrangères du Monténégro Nebojsa Kaluderovic** s'est rendu à Berne afin de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.10.2016
AUDREY BOVEY

Le 12 octobre 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif à l'Accord sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité signé en avril 2016 avec le Monténégro (**Lutte contre la criminalité. Accord avec le Monténégro**). S'ajoutant à d'autres accords similaires déjà conclus avec différents pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, l'entente établie avec le Monténégro participe de manière directe au développement de la sécurité intérieure helvétique. Tel que spécifié par le socialiste Pierre-Alain Fridez (ps, JU), rapporteur pour la CPS-CN, l'accord en question a pour principal objectif de favoriser le "transfert d'informations et [ainsi] une meilleure collaboration entre les deux Etats pour repérer et démanteler des réseaux de crime organisé".

Dans les rangs des chambres fédérales, l'arrêté n'a pas suscité de discussion et a été adopté à l'unanimité lors du vote final du 29 septembre 2017 (194 voix pour, 0 contre et 0 abstention au Conseil national / 44 voix pour, 0 contre et 0 abstention au Conseil des Etats).⁴

1) QJ, 10.6.06.

2) FF, 2012, p. 675ss., 803ss., 3601s., 4389; BO CN, 2012, p. 64ss.; BO CE, 2012, p. 115ss.

3) Communiqué du DFAE du 19.11.12; NLZ, 23.11.12.

4) BO CE, 2017, p. 757; BO CN, 2017, p. 1726; FF, 2016, p. 7913 ss.